

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 14/10/2024

Date de la convocation:
08/10/2024
Date d'affichage:
08/10/2024

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants 31

L'an 2024 et le 14 octobre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Kutzenhausen sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, STURM Céline, WEINLING HAMEL Elisabeth,
MM : BALL Jean-Claude, CHARBAU Bernard, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation vote : M ROMIAN Serge représente SCHERTZ Christophe.

Suppléants – sans délégation vote : MM HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MM BASTIAN Marc donne procuration à PETER Guillaume, CUNTZ Freddy donne procuration à ISEL Roger, KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, MALL Philippe, SCHERTZ Christophe est représenté par ROMIAN Serge.

Elus suppléants excusés :

MME : SCHELLENBERGER Michèle
MM HEBTING Benoit, HERRMANN Pierre, SCHAEFER Marc

Elus absents :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse.
MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MME MESSER Caroline,
MM. FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy.

Invité extérieur présent : MME Nathalie MARAJO

Invité extérieur excusé : M. Victor VOGT

Secrétaire de séance CABIROL de SAINT GEORGES Mireille,

Réf : 063.2024
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

063.2024 : Surcroit temporaire d'activité : Création de postes d'agents administratifs et techniques pour le pôle développement et fonctionnel en emplois d'été – 2025.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- **De créer pour accroissement saisonnier d'activité, les emplois d'été suivants, en renfort ou remplacement d'agents en congés, durant la période estivale :**
 - **Service animation :**
Un poste d'adjoint administratif territorial, en charge de la gestion administrative et en renfort d'équipe animation, à temps plein sur une durée de quatre mois maximum, selon les besoins effectifs de service,

Un poste d'agent en charge du transport et de la logistique du service à mi-temps sur une durée de deux mois maximum, selon les besoins effectifs de service,
 - **Maison rurale de l'Outre-Forêt :**
Pas d'emploi d'été, cf. délibération n°054 et 055.2024
 - **Service général-administratif :**
Un poste d'adjoint administratif territorial en charge des fonctions d'accueil et secrétariat à temps plein sur une durée de quatre mois maximum, selon les besoins effectifs de service,
 - **Services finances-RH :**
Un poste d'adjoint administratif territorial en renfort pour des travaux financiers et RH, à temps plein sur une durée de quatre mois maximum, selon les besoins effectifs de service,
 - **Service technique et entretien-ménage :**
Deux postes d'adjoint technique polyvalent en renfort pour des travaux techniques sur une durée de quatre mois maximum, selon les besoins effectifs de service,

Un poste d'adjoint technique polyvalent en renfort pour des travaux d'entretien-ménage des locaux sur une durée de 2 mois maximum, selon les besoins effectifs de service.
 - **Service direction / achats :**
Un poste d'adjoint administratif territorial en renfort pour des travaux administratifs sur une durée de trois mois maximum, selon les besoins effectifs de service.
- **D'établir les contrats d'engagement sur la base de l'application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.1984 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,**
- **D'autoriser le président à solliciter le service intérim du CDG67 pour le portage de ces postes,**
- **De charger le président de fixer les missions et rémunérations de ces agents dans le cadre de la délégation au président,**

- **D'autoriser le président de mettre en œuvre la présente décision par la mise en place de contrats d'intérim avec le service intérim du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin,**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/10/2024

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger